



Rapport de la Commission des finances (CoFin)
au Conseil communal sur le préavis municipal n° 11/2023

Demande de crédit pour l'aménagement de liaisons
de mobilité douce relatives au PQ « Mon Repos »
et au PPA « Grand Pré Sud, secteur c »,
inscription de servitudes publiques,
création et modification domaines publics

Président Yves-Marie Hostettler

Membres Sergio Del Gottardo – Gilbert Dupuis – Frédéric Gyga – Walter Lanz

La Commission des finances s'est réunie le 6 février 2023 à 20h00 à la Maison de commune en présence de Monsieur Etienne Fleury, Syndic, de Madame Giusy Sicuro, Municipale, ainsi que des membres de la commission ad hoc.

Conformément à l'article 81 du Règlement du Conseil communal, la CoFin doit être consultée pour tout préavis entraînant un crédit extrabudgétaire dépassant CHF 250'000.-. A ce titre, elle examine les éléments financiers du préavis, les autres aspects étant du ressort de la commission ad hoc.

Le présent rapport a été finalisé par échange de courriels entre les membres de la CoFin.

La demande de crédit concerne l'aménagement d'une liaison de mobilité douce entre le quartier de « Mon Repos » et le quartier « Grand Pré » et plus particulièrement le financement des travaux relatifs au tronçon réalisé à l'Ouest de la route de contournement.

Sur le tronçon Est-Ouest, d'une longueur d'environ 370 mètres, seule la partie située à l'Ouest de la route de contournement (tronçon illustré en violet sur le plan figurant à la page 5 du préavis) sera à la charge de la Commune. La partie du tronçon située à l'Est ainsi que la liaison Nord-Sud seront réalisées partiellement sur le domaine privé et financées par les propriétaires concernés en vertu d'une convention signée avec la Commune, prévoyant une répartition des coûts.

Le crédit sollicité par la Municipalité correspond aux coûts de l'ensemble des travaux sur la base de soumissions récentes reçues par la Commune.

Après déduction de la part financée par les propriétaires privés (CHF 200'000), de la part financée par la Confédération (CHF 206'000) et de la subvention cantonale (CHF 88'000), le solde à charge de la Commune devrait s'élever à CHF 236'000.- ; étant précisé que Madame Sicuro s'est exprimée de manière très confiante quant à la probabilité d'encaisser la subvention cantonale.

Les coûts effectifs ayant une incidence sur les comptes de la Commune et devant faire l'objet d'un amortissement ne devraient donc pas dépasser CHF 236'000.-.

La CoFin tient à saluer l'arrangement trouvé par la Commune avec les différents propriétaires concernés par ces aménagements et en particulier la cession, à titre gratuite, en faveur du domaine public, de l'emprise foncière de la partie du tronçon située à l'Ouest de la route de contournement.

Compte tenu que ce projet figure au plan d'investissement, pour un montant estimé de CHF 300'000.-, et que la Commune est en mesure d'assumer ces travaux au regard de l'état de ses finances et de sa marge d'autofinancement, la CoFin soutient la demande de crédit déposée par la Municipalité.

Conclusions

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Vu le préavis 11/2023 du 23 janvier 2023 et les considérations qui précèdent, la Commission des finances, unanime, vous recommande,

- d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 730'000.- pour l'aménagement de liaisons de mobilité douce relatives au PQ « Mon Repos » et au PPA « Grand Pré Sud, secteur c », inscription de servitudes publiques, création et modification domaines publics ;
- d'amortir cet investissement sur une période de 30 ans dès 2024 ;
- d'autoriser l'exécutif à contracter si nécessaire un emprunt pour ce faire, ceci aux meilleures conditions du marché ;
- de décharger la Commission des finances de son mandat.

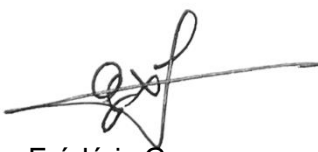
Cheseaux-sur-Lausanne, le 12 février 2023

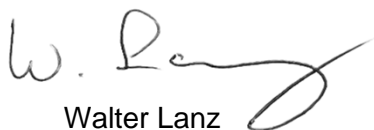
Commission des finances
du Conseil communal de Cheseaux


Yves-Marie Hostettler
Président et rapporteur


Sergio Del Gottardo


Gilbert Dupuis


Frédéric Gyax


Walter Lanz